Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Appels téléphonique en résidence alternée

Par Papasolo

Bonjour,

Mes enfants de 7 et 9 ans sont en résidence alternée depuis le divorce d'avec le mère il y a 2 ans : du mercredi au mercredi suivant, soit 7 jours chez l'un, 7 jours chez l'autre.

Nous avons signé une convention de divorce qui indique autre autres :
"[...] les parents s'engagent notamment : [...] à permettre les échanges entre leur enfant et l'autre parent dans le respect de la vie de chacun. [...] en assurant une libre communication avec leur enfant sous quelque mode que ce soit et par quelque moyen que ce soit avec chacun d'entre eux. Chacun des parents s'engage à assumer ses devoirs de parents et à respecter les droits de l'autre."

Depuis le premier jour, leur mère a décidé d'appeler tous les jours où les enfants sont chez moi, pour leur parler à chacun. Que ce soit les soirs de la semaine ou pendant les vacances, elle n'accepte pas d'espacer ces appels. C'est trop et intrusif pour moi, et elle a refusé les alternatives que j'ai proposées (définir les jours d'appel, compenser par des informations et photos, etc.). Elle a également refusé une médiation à ce sujet.

Mes deux question sont :

1) Est-ce qu'une saisie de JAF par ma part pour régler ce litige est pertinente et pourrait aller dans mon sens?

2) Inversement, si je décide par moi-même de filtrer ses appels quand les enfants sont chez moi à 1 tous les 3 jours par exemple, peut-elle obtenir de me contraindre à répondre?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour
Vu le texte, il n'y a pas de limite àses appels. Il faut donc saisir le JAF.

Par Papasolo

Merci pour votre réponse sans ambiguïté @yapasdequoi

Cordialement